

Image not found or type unknown



Succession apres deces de la soeur

Par **magne**, le **30/05/2012** à **15:53**

ma soeur s'etant installee chez sa mere (maison en indivision).tout en lui vidant les comptes ma dite soeur etant decedee il y a 15 jours.puis je pretendre au remboursement du loyer qu'elle aurait du acquitter .etant donne que la succession(a laquelle elle s'etait toujours opposee) va maintenant avoir lieu avec mon neveu